

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DÉFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Écrire directement à M. l'Administrateur du Journal, 3, place Bellecour
Boîte dans cour,
Ou rue du Commerce, 15.
On répondra aux communications qui seront faites.

Nous rappelons à nos lecteurs, et nous insistons sur ce point, que toutes lettres, réclamations, communications doivent être adressées à l'Administrateur du journal; écrire audit, place Bellecour, 3 (boîte dans la cour), ou rue du Commerce, 15.

BULLETIN POLITIQUE

L'Arbitraire dans les Constructions d'Écoles

Nous avons signalé, dans notre dernier numéro, avec la réserve que nous imposait le peu d'espace dont nous disposions pour un tel sujet, quelques-uns des caractères qui permettent d'apprécier la politique des républicains de ces dernières années, en matière d'enseignement.

Les calomnies, les persécutions et le gaspillage devaient forcément les conduire à l'arbitraire.

C'est effectivement l'arbitraire pur, l'arbitraire sans pudeur et sans voiles, que consacre la dernière loi votée par le Parlement, à la date du 20 mars dernier, ayant pour rubrique : Augmentation du fonds de subvention et avances à la caisse des lycées, collèges et écoles primaires.

Non seulement nous allons y relever l'arbitraire, mais nous l'y trouverons agrémenté de ces démentis ou contradictions dont M. Ferry (Jules) semble avoir plus particulièrement le secret, et qui permettaient à M. Paul de Cassagnac de s'écrier à la tribune de la Chambre des députés, le 26 décembre dernier : « Je connais depuis assez longtemps M. Jules Ferry au point de vue politique, pour avoir le droit, peut-être le devoir, d'apporter quelque réserve et quelque défiance devant ses affirmations les plus énergiques (Officiel du 27 décembre 1882, p. 2189).

Chacun connaît la loi si éminemment libérale et pourtant si attaquée du 15 mars 1850, sur l'enseignement; cette loi votée par l'Assemblée nationale, sur l'initiative de M. de Falloux, et dont M. Ferry lui-même n'a pu s'empêcher de déclarer qu'elle avait réalisé la liberté d'enseignement, consacrée en principe par la Constitution de 1848 (Officiel du 4 juin 1876), cette loi enfin qui avait si admirablement complété les réformes et les améliorations dont, au dire de M. Floquet, la Restauration avait donné l'exemple, notamment dans les ordonnances des 29 février 1816 et 14 février 1830 (voir le rapport de ce député sur la loi du 1^{er} juin 1878, Officiel, 31 janvier 1878, pages 895 et 897); cette loi faisait aux communes une obligation *non pas de construire*, ce qui pouvait être inutile ou trop coûteux, *mais de fournir* à l'instituteur un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, de fournir également le mobilier de la classe et un traitement, et de pourvoir à l'entretien du tout (articles 36 et 37 de la loi du 15 mars 1850, et article 9 du décret d'exécution du 7 octobre de la même année). Or, le législateur de 1878 avait pour mission de détruire l'œuvre libérale de 1850, au profit du plan maçonnique. Il devait, en imposant aux communes l'obligation d'être propriétaires de leurs écoles et d'en construire quand elles n'en avaient pas, préparer la dépossession, complétée définitivement quatre ans après, par la loi du 28 mai 1882, de toutes les institutions qui comprenaient dans leurs programmes les devoirs envers Dieu.

Nous avons suivi ces tristes étapes qui commencent en 1878, se poursuivent en 1881 avec les lois relatives, soit à la prétendue gratuité qu'on a appelée avec raison la gratuité payante, particulièrement onéreuse pour les pauvres, soit à cette étiquette des titres de capacité destinée à couvrir la proscription visée au premier chef de la lettre d'obédience, soit enfin aux augmentations, dans de ruineuses proportions, de la dotation des nouvelles écoles franc-maçonniques, et aboutissant aux deux catastrophes, l'une morale, l'autre pécuniaire du 28 mars 1882 et du 20 mars 1883.

Maintenant que le but est atteint par les conspirateurs antireligieux, il n'est pas indifférent de rapprocher les audaces et les despotismes de la fin des timidités et des précautions du début.

Lisez les rapports qui accompagnent la loi du 1^{er} juin 1878. « Les communes, dit M. Floquet à la Chambre des députés, seront désormais tenues, non seulement de fournir des livres, mais de construire des écoles; seulement ajoutait-il, pour prévenir tout abus de l'autorité administrative, le projet de loi a soin de ne permettre l'inscription ou l'imposition d'office, que sur l'avis conforme des représentants élus du pays, c'est-à-dire du Conseil général. » (Officiel, 31 janvier 1878, page 898.)

Et M. Dauphin au Sénat :

« Vous avez, dit le rapporteur, inscrit dans le budget de 1878 un crédit de 5 millions à renouveler chaque année pour la construction des écoles. Or, au lieu d'attendre quinze ou vingt ans pour réaliser le projet, il semble préférable d'escompter les annuités de cinq millions, et de les affecter de suite à leur destination, à concurrence de soixante millions à titre de subvention aux communes pauvres, et de soixante autres millions à titre de prêts à celles qui voudront emprunter. *Aucun sacrifice nouveau à imposer à l'État.* Il suffira d'avoir, suivant les prévisions antérieures, pendant quinze ans au budget de l'instruction publique, le crédit de cinq millions. Tout au plus faut-il prévoir soixante-quinze millions au lieu de soixante, à raison des différences d'intérêt que la caisse aura à supporter. Le calcul de prévision aura été fait largement pour évaluer tout mécompte. » (Officiel, 13 mai 1878, pages 5622-5623).

Or, on va voir ce qu'il faut penser tant des garanties promises par M. Floquet contre les abus administratifs que des promesses et des calculs budgétaires de M. Dauphin.

Au dire de ce dernier, on ne devait pas dépasser cent vingt millions, ou cent trente-cinq au grand maximum, à raison des différences d'intérêts. Or, au dire du député Durand, rapporteur de la dernière loi du 20 mars 1883, il y avait déjà, en décembre dernier, 220 millions d'engagés, et l'on connaît la menace du milliard déclaré nécessaire par l'inénarrable Ferry.

Mais ce côté de la solution est encore le moins grave, quel que inquiétant qu'il soit cependant en réalité pour nos finances dilapidées; ce qui est de nature à inspirer les plus sérieuses inquiétudes, c'est ce progrès continu et de plus en plus menaçant du jacobinisme révolutionnaire dont on peut se faire une idée en rapprochant le texte de l'article 10 de la loi du 20 mars dernier, des garanties et des éléments de sécurité promis par M. Floquet en 1878, et rappelés plus haut. Or, désormais peu importeraient les réclamations et les résistances des corps élus, le préfet aura le droit de pourvoir, d'office, par un arrêté, au paiement des frais de construction et d'appropriation de maisons d'école. Un délégué pourra emprunter au nom de la commune, et il sera pourvu au service de l'emprunt au moyen d'une imposition spéciale.

Vainement ont protesté non seulement M. Le Provost de Launay, mais même MM. Saint-Martin et de Marcère, en se plaignant qu'on portait la main sur des libertés consacrées par la loi. M. Clémenceau a répondu qu'il y avait des conseils généraux hostiles, que la question des écoles est la question *républicaine par excellence*, sur laquelle se livre toute la bataille du parti (Officiel, 24 décembre 1882, p. 2176), et qu'avant peu on allouerait une indemnité aux parents qui auraient leurs enfants à l'école.

Que faisait le ministre Ferry pendant ce temps-là? S'est-il rappelé cette exclamation poussée par lui, le 3 juin 1876, alors qu'il était rapporteur du projet de loi sur l'organisation municipale. « La Commission, s'écriait-il, est ardemment attachée à la liberté municipale, et celui qui a l'honneur de parler en son nom, je puis le dire, a fait de la liberté municipale la foi politique de sa vie entière. Il ose l'affirmer. Il n'y a personne qui pousse plus loin que lui l'amour de la liberté municipale. Il n'y a pas dans cette Assemblée un décentralisateur plus déterminé que moi. » (Officiel, 1876, p. 5051).

Voilà l'homme, voilà le ministre qui laisse, sans mot dire, sacrifier les droits établis, ceux des conseils généraux, aussi bien que ceux des conseils municipaux. Le prétendu décentralisateur de 1876 est devenu le centralisateur à outrance, poussant la tyrannie de la direction centrale jusqu'à la suppression des rouages inférieurs, et cela pour étayer le pire des despotismes, celui qui s'exerce sur les

âmes, en violentant, avec les traditions d'un pays, les inspirations les plus sacrées de la conscience.

Aujourd'hui qu'ils ont fini de tresser le filet qui nous enlace, nous pouvons mieux nous rendre compte de la conspiration de la secte contre la France.

Il fallait amorcer d'abord ce bon public, toujours si prompt à se payer de mots, de préférence peut-être, quand ces mots répondent à des contre-sens ou à des contre-vérités.

C'est ainsi qu'on a engagé et poursuivi la campagne en arborant la gratuité, la neutralité, la liberté de conscience pour les individus, et d'administration pour les communes et les départements.

Tous ces programmes menteurs aboutissent : 1^o à l'égard des finances, à un écrasement qui appelle les expédients et fait redouter la ruine; 2^o à l'encontre des croyances, à une tentative savante d'éreintement, d'autant plus criminelle, qu'elle procède à l'aide d'une distribution de poison obligatoire, qu'on voudrait faire maîtres et élèves à avaler, à peine de subir les colères et les pénalités des conseils et commissions plus ou moins académiques ou scolaires; 3^o et en ce qui concerne les vœux et les volontés des populations, à cet arbitraire inqualifiable, qui donne aux préfets la faculté de mépriser les délibérations des corps élus et d'imposer aux communes, malgré elles, ou des subventions pour des constructions dont elles ne veulent pas, ou des contributions d'office qui achèvent de rendre impossible leur administration.

Voilà l'œuvre des 363 en l'an de gêne et de perturbation 1883.

Etonnez-vous des dégoûts et des retraites qui se multiplient autour des Vacherot, des Taine, des Leroy-Beaulieu, des Andrieux, des Léon Say, peut-être des Henri Germain et de tant d'autres!

A. B.

COURSE AUX NOUVELLES

Le comte de Chambord. — La nouvelle donnée par certains journaux d'un accident arrivé au comte de Chambord est absolument inexacte.

Le prince jouit au moment de la plus parfaite santé, et fait presque tous les jours de longues promenades à cheval.

On annonce que M. Lucien Brun vient de partir pour Goritz s'entretenir avec lui.

Dissentiments ministériels. — L'entente et la bonne harmonie ne règnent pas au sein de notre ministère : MM. Ferry et Waldeck-Rousseau sont entrés en campagne contre Thibaudin, qui le voudrait forcer à se retirer du conseil. Thibaudin, tient bon et ferme et ne semble pas décidé à se laisser expulser. Il a payé si cher son portefeuille qu'il ne peut se résoudre maintenant à l'abandonner.

Nos Excellences ne parviennent pas non plus à se mettre d'accord pour le choix d'un premier président à la cour de cassation. On parle toujours de Cazot ou d'Humbert. Hélas ! ils se valent presque.

Finances. — On donne comme de plus en plus probable la retraite de M. Tirard, notre ministre des finances. Quel que soit son successeur, il aura fort à faire pour relever notre situation financière que treize années de République ont rendue si déplorable, qu'on en est maintenant à se demander si la banqueroute ne terminera pas les gaspillages et les dépenses folles auxquelles nous assistons.

Guerre au clergé. — Nos républicains à court d'argent continuent leurs mesures de vexation et d'injuste persécution contre l'Eglise. Chaque semaine et même chaque jour nous réserve sous ce rapport de nouvelles et douloureuses surprises. Il serait trop long de les énumérer toutes, puisqu'en ce moment plus de deux mille desservants sont privés de leur modeste traitement. Mais nous lisions hier encore que toute indemnité vient d'être supprimée en bloc aux vicaires de la ville de Langres.

Les embarras du Trésor. — Notre budget est dans un tel état de déficit, qu'un certain nombre de députés auraient l'intention de déposer un projet de résolution, aux termes duquel, la Chambre s'engageait à renoncer à toute proposition de dégrèvement.

Des dégrèvements ! C'est chose inconnue sous la République. Payez, payez, contribuables !

Les protégés de l'Allemagne. — Les journaux allemands se félicitent, malgré ce qu'on sait, de voir M. Thibaudin au ministère de la guerre. Ils sentent bien que c'est pour l'armée française la désorganisation et l'affaiblissement, et ils n'hésitent pas à manifester leur satisfaction.

La revue *Grenzboten*, organe de M. de Bismarck, écrit entre autres choses : « Un homme d'un passé tel que celui du général Thibaudin doit exercer sur l'armée française, où, en raison des dissensions politiques entre les officiers, la cohésion n'est sauvegardée que par les idées de devoir et d'honneur, une action complètement dissolvante. »

Et elle ajoute : « L'Allemagne peut que souhaiter de voir le général Thibaudin conserver le plus longtemps possible le portefeuille de la guerre. »

Puy-de-Dôme. — M. Gaillard, opportuniste, a été élu député en remplacement de M. Tisserand, décédé. Pauvres électeurs, avez-vous donc toujours des yeux pour ne point voir.

Le discours de M. Germain. — On fait grand bruit, dans la presse, du discours du député de l'Ain, M. Germain. On s'accorde à dire dans le clan républicain que c'est presque une défection. Il faudra bientôt un triste courage pour s'avouer républicain, et puissions-nous voir se réaliser ce vœu que nous formions naguère de voir la République finir faute de républicains... honnêtes et sincères s'entend. On trouvera toujours des sauteurs et des polichinelles.

M. Grévy, l'intègre président de la République française, vient d'acheter, au prix de 800.000 francs, un hôtel splendide, situé à Paris, avenue de la Grande-Armée. Décidément, c'est un bon métier que celui de président d'une république ! Depuis le commencement de l'année 1883, c'est le troisième ou quatrième immeuble que l'hôte illustre de l'Elysée fait entrer dans son patrimoine. Allez donc lui dire que les affaires ne vont pas, que la misère est grande, que le peuple souffre !

M. Wilson, gendre de Jules Grévy, a des propriétés considérables dans la Touraine. Or, voici que le phylloxera envahit audacieusement ses vignobles ; que faire ? Le traitement des vignes phylloxérées est cher, chacun le sait ; d'autre part, il devient indispensable d'arrêter les progrès de l'insecte dévastateur...

Heureusement M. Wilson a son beau-père, et celui-ci vient de faire décider que le traitement des vignes du département d'Indre-et-Loire serait aux frais de l'Etat... c'est-à-dire des contribuables !

La dynamite continue ses ravages à Montceau. Dans la nuit du 7 au 8 avril, une cartouche de dynamite a fait sauter la maison d'un brave ouvrier, nommé Ducarouge. Heureusement, la famille de ce dernier s'était réfugiée, déjà depuis plusieurs jours, dans un corps de bâtiment séparé de la maison détruite par une épaisse muraille qui les a préservés d'une mort certaine.

Une croix en bois, montée sur un piédestal en pierre, a été abattue aussi sur le chemin d'Epinaux à Grandvaux.

Enfin, deux coups de feu viennent d'être tirés près du puits Sainte-Elisabeth, à Montceau, sur un marqueur nommé Clere. Naturellement, personne n'a été arrêté : la police est impuissante.

Le Conseil général, sur le rapport de M. Deholo, vient d'accueillir une proposition qui comblera de joie tous ceux qui désirent des réformes intelligentes. — Il y avait à Lyon, sur le pont Tilsitt, construit sous l'empire, des emblèmes impériaux : cela offusquait le fougueux démocrate que les électeurs de Saint-Genis-Laval ont envoyé au Conseil général. Heureusement on y a mis bon ordre ; et moyennant quinze mille francs — que les contribuables paieront — on va gâter notre plus beau pont.

La laïcisation n'est pas toujours facile : A Albigny, au dépôt de mendicité, ce sont encore des religieuses qui soignent les mendiants, et c'est particulièrement désagréable au conseiller général Gay, de Caluire. Mais jusqu'à présent on n'a pu trouver aucune infirmière laïque pour remplacer ces saintes filles qui accomplissent avec zèle et dévouement l'œuvre de charité qu'elles ont entreprise : et ce n'est pas agréable d'aller soigner six cent cinquante mendiants pour 140 francs par an !

Pèlerinage national à Rome. — Annoncé dans notre numéro du 24 mars pour avoir lieu du 4 avril au jeudi 28 avril, il a éprouvé un retard que nous devons signaler. Il aura lieu seulement du mercredi 9 mai au jeudi 31 mai.

L'audience générale du pèlerinage est fixée au dimanche 20 mai.

Personne n'y sera admis s'il n'est muni de sa carte de pèlerin, ou d'une carte d'audience ; ces cartes d'audience seront distribuées le samedi 19 mai, de 2 heures à 6 heures de l'après-midi, à la suite de la signature de l'adresse, au siège du conseil, à Rome.

Les Français qui désireraient être admis à l'audience générale pourront demander une carte de pèlerin à Rome, à partir du mercredi matin, 16 mai.

Pour avoir droit à une carte, il faut représenter un comité ou une œuvre, ou être recommandé par une personne connue.

Le pèlerinage visitera les principaux sanctuaires d'Italie : Turin, Gênes, Pise, Lucques, Florence, Rome, Assise, Lorette, Bologne, Milan.

S'adresser au secrétariat du pèlerinage, 8, rue François I^{er}, à Paris. — On est prié d'envoyer le montant des billets par lettre chargée, ou en un mandat sur la poste.

Le dernier terme pour prendre des billets est fixé au samedi 6 mai. Une souscription est ouverte pour le denier de Saint-Pierre.

Louis Veuillot et le Roi. — Le comte de Chambord, en apprenant la mort de Louis Veuillot, a voulu saluer la mémoire de celui qui a défendu l'Eglise avec tant d'éclat, et qui a si bien montré la nécessité d'une restauration du gouvernement

royal-chrétien. Le marquis de Dreux-Brezé en ayant reçu mission, s'est rendu auprès de M. Eugène Veuillot et lui a exprimé, ainsi qu'à sa sœur, M^{lle} Veuillot, les regrets du roi au sujet du coup qui les a frappés et qui frappe en même temps la cause de la religion.

Cambrai. — En 1878, les écoles chrétiennes de notre ville avaient quinze cents élèves. Aujourd'hui, grâce à l'ignoble loi de M. Ferry, elles en comptent onze mille.

Morale civique. — Les gravures et les images obscènes jetées à foison dans le public par la vente en secret, finissent par se mettre en montre. On voit, en effet, en rue de la Barre, chez un marchand de chromolithographies, une affreuse femme toute nue, devant laquelle les petits précoces voyous des écoles laïques viennent contempler la morale indépendante. On ne dit pas que la police s'en soit émue.

Idem. — Il paraît que les billets indécents de Léo Taxil viennent d'être interdits. Le motif invoqué par le gouvernement serait que le prix est marqué un sou au lieu de 5 centimes, le mot *sou* étant prohibé dans les affiches publiques par l'article 5 de la loi du 18 germinal an III.

Et pourtant, depuis trois ans, nous voyons partout affiché le « *Sou des écoles laïques* ». Léo Taxil ne pourrait-il pas protester ?

Finances. — M. Germain, député de l'Ain, et financier de grande réputation, se retirera bientôt de la vie politique. Il l'a annoncé lui-même, et s'est montré fort écœuré de notre gouvernement. Voici une de ses paroles, au conseil général de son département : « Nous sommes en présence d'une crise financière incalculable. Qui de vous peut me dire où nous allons, en fait de finances ? » Ces paroles sont très graves, et malheureusement elles sont vraies. On a quitté Dieu pour l'argent et Dieu se venge.

Thibaudin. — Le journal préféré de M. de Bismarck, *Grenzboten*, et la feuille du cabinet de Vienne, le *Fremdenblatt*, se félicitent de voir l'armée française entre les mains de Thibaudin. Ces feuilles estiment que ce pauvre général, mieux que tout autre, saura désorganiser.

M. Ferry continue sa campagne infernale contre l'éducation chrétienne des enfants. Cet homme qui, d'après l'Evangile, a déjà mérité plusieurs meules de moulin au cou, pense peut-être que la parole du Christ est comme celle de Thibaudin. Il ne tardera pas à être détrompé.

Rapidité exceptionnelle d'informations. — Grâce à un système ingénieusement combiné d'informations téléphoniques et télégraphiques, **LE FRANÇAIS**, journal de Paris, publie, à l'usage de ses abonnés de province, une édition spéciale, qui, partant par les courriers du soir, CONTIENT LE COMPTE RENDU DES SEANCES PARLEMENTAIRES DU JOUR MEME. C'est une avance de vingt-quatre heures.

BUREAUX A PARIS : 6, RUE DES BEAUX-ARTS
FRANCE : 1 AN, 58 fr. ; 6 MOIS, 31 fr. ; 3 MOIS, 16 fr.
ETRANGER : — 66 fr. ; — 35 fr. ; — 18 fr.

On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.

A travers les livres. — M. William Hurrell Mallock, un Anglais ayant acquis dans son pays une réputation méritée pour tout ce qui a trait aux questions sociales, vient d'avoir son dernier ouvrage traduit en français, et édité par la librairie Firmin-Didot.

Son nouvel ouvrage, *l'Egalité sociale, étude sur une science qui nous manque*, contient des aperçus nouveaux et curieux sur le socialisme.

L'auteur passe en revue ce que veut la démocratie moderne, montre quels sont ses principes, et dissèque la pseudo-science des démocrates actuels. Puis il étudie ce qui, d'après lui, devrait remplacer tous les sophismes des réunions publiques, et arrive à tirer de fort ingénieuses conclusions.

La question sociale ne présente pas les mêmes aspects, ni les mêmes symptômes en France qu'en Angleterre, aussi M. Mallock a-t-il pris la question d'assez haut, pour que son ouvrage puisse être lu avec fruit par tous ceux qui creusent la grande question sociale, aujourd'hui plus tendue que jamais.

Le texte anglais a été fort bien traduit dans un langage clair et précis, par M. Salmon, auquel on ne pourrait certainement pas appliquer le proverbe italien : *Ne puduttore traditore*. (En vente chez MM. Vite et Pérussel, 3, place Bellecour.)

Nominations dans le Clergé. — Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque :

M. Demare, curé de Notre-Dame-de-Fontaines, a été nommé curé de Saint-Maurice-de-Montplaisir.

M. Veuillet, vicaire à la Grand-Croix, a été nommé curé de Notre-Dame-de-Fontaines.

M. Laforest, vicaire à Sainte-Barbe-de-Saint-Etienne, a été nommé curé de Sainte-Foy-l'Argentière.

M. Drevet, vicaire de Saint-Pierre-la-Palud, a été nommé vicaire à Neulise.

M. Devaux, vicaire de Vaux-Renard, a été nommé vicaire de Meys.

Une sottise

M. de Cumont, ancien ministre, vient de publier une brochure destinée, malgré les bonnes intentions de son auteur, à faire beaucoup de mal à la cause royaliste. Cette sottise ne méritait guère qu'un indulgent oubli et une immense indifférence : malheureusement plusieurs feuilles conservatrices de notre ville en ont donné des extraits accompagnés d'éloges, qui nous font un devoir d'exprimer nous aussi notre appréciation.

Dans son pamphlet, l'ancien ministre du 24 mai attaque violemment ceux qu'il appelle les *ultras* du parti royaliste.

Et c'est au moment où le parti monarchique, grâce aux efforts d'hommes profondément dévoués, et dont plusieurs sans doute appartiennent à cette abominable secte des *ultras*, vient de prouver sa vitalité par des manifestations qui ont fait trembler les suppôts de la République ; c'est quand les royalistes de toutes nuances, de toutes catégories sociales, viennent de manifester leur union et leur dévouement dans cette magnifique campagne de conférences et de banquets, si brillamment conduite sur tous les points de la France : enfin c'est quand deux factions du parti bonapartiste se tendent la main, et ne songent plus qu'au triomphe de leurs communes espérances ; c'est à ce moment, dis-je, que M. de Cumont lance dans le public la brochure que l'on sait, et trouve intelligent d'exhaler sa mauvaise humeur ou ses déceptions, sous forme de critiques plus que malveillantes, et de portraits de pure imagination.

En veut-on la preuve ?

Écoutez cette peinture que le correspondant du *Salut Public* qualifie de spirituel persiflage :

« Il y a l'*ultra* par genre, c'est un poseur : son bagage est léger, deux ou trois phrases font son affaire. Il dit : — Les principes avant tout. — Il dit aussi : — Je suis royaliste avec le roi et catholique avec le pape ! Pour un peu on le porterait en triomphe. »

M. de Cumont n'est pas de cet avis, lui : il prétend que ce n'est là qu'un « cliquetis de mots et pas davantage : car il est clair qu'on ne saurait être royaliste sans roi, ni catholique sans pape ! » M. de Cumont dit cela sans rire ; pour un peu, il nous renverrait à la grammaire française ou au dictionnaire de Littré ! Cela sent bien un pédant. Que voulez-vous, il faut l'excuser : il a été ministre de l'instruction publique sans avoir jamais obtenu son baccalauréat ; tout le monde ne saurait en faire autant.

Poursuivons : « Moins la chose a de sens et mieux elle réussit. Songez donc ! un homme capable de déclarer hautement qu'il est royaliste avec le roi, et catholique avec le pape ! On l'entouche, on le félicite, toutes les mains cherchent la sienne. »

Dans quel salon de Paris ou de province, M. de Cumont a-t-il vu pareille scène ? J'aime à croire que ce n'est qu'au *Palais-Royal* : l'auteur, en tous cas, ferait bien d'éclairer la question à l'aide de quelques noms propres : la chose en vaut la peine. Décidément, Monsieur, vous avez eu tort de mépriser le baccalauréat, car vous auriez appris, en lisant La Bruyère, qu'il y a une différence entre un portrait et une caricature.

Désire-t-on connaître le type de l'*ultra* par tempérament, le voici, et sans déguisement : « Vanité en souffrance, médiocrité exaspérée, toute supériorité l'offusque. Qui-conque a une valeur, incontestée, compte à son actif une grande œuvre accomplie, des services rendus, une influence justement acquise, devient par cela seul l'objet de son antipathie. C'est comme une rage, il faut qu'il morde, et de préférence il veut mordre ceux que l'opinion a mis au premier rang. »

Si ce prétendu portrait de royaliste était signé Rochefort, nous hausserions les épaules et nous passerions ; mais il est signé de Cumont?... Ma foi ! passons quand même, cela vaudra mieux.

Enfin, il y a une dernière catégorie d'*ultras* : les *ultras* par sentiments : quant à ceux-là, ils servent leur cause avec tant de fidélité et de loyauté, qu'ils ont droit aux respects : M. de Cumont, du reste, leur excuse, dit charitablement ils trouvent ce mot de M^{me} de Staël : « Les opinions extrêmes sont la ressource de ceux qui ne peuvent embrasser qu'une idée à la fois. » — Bêtes, mais bons.

Tous ces *ultras*, nous apprend M. de Cumont, composent les comités royalistes ; de telle sorte que le parti monarchique se trouve maintenant dirigé par des envieux, des jobards et des imbéciles !

Et savez-vous où ce trio de capacités va nous conduire si on le laisse faire ? Tout droit à l'ancien régime, à la monarchie absolue.

Voilà les affirmations d'un écrivain se disant royaliste ; M. Pelletan n'oserait pas les faire avaler à ses lecteurs.

Notez que M. de Cumont, il faut lui rendre cette justice, agit avec la conviction qu'il rend un éclatant service à la cause royale, en signalant avec cette aimable franchise les prétendues faiblesses de ses chefs. C'est du moins ce qu'il affirme, et j'aime mieux croire à sa maladresse qu'à sa trahison.

Pour lui, le parti royaliste se divise en deux camps ; d'un côté, les modérés, les habiles, dont ses amis et lui font partie ; de l'autre, les exagérés et les nigards, c'est-à-dire les *ultras*. Malheureusement pour la thèse que soutient M. de Cumont, jusqu'à présent les *ultras* n'ont jamais eu le moindre portefeuille dans le plus petit ministère, excepté celui du commerce au 24 mai ; tandis que les modérés, qui avaient entre les mains à cette époque et au 16 mai toutes les forces du pays, n'ont pas trouvé le moyen de faire la monarchie !

N'insistons pas, suivons les conseils que M. de Cumont donne si bien et pratique si peu, soyons modérés et indulgents ; oublions M. de Cumont et sa brochure, et souhaitons qu'on les oublie, de peur qu'on ne finisse par trouver que cette sottise est, après tout, une bien vilaine action.

Roger DUTREUIL.

La Rentrée des Chambres

Toutes les fois que la rumeur et souvent la certitude, se répandent dans le monde de la finance et des affaires que la Chambre des députés est convoquée pour une date prochaine ou pour un jour indiqué, la Bourse baisse et le commerce s'arrête; l'heure où nos honorables, plus ou moins honorables, reprennent leur session besoigneuse ou paresseuse devient néfaste.

Les financiers regardent d'un œil inquiet la situation politique qui est en désarroi, et la situation financière qui frise la banqueroute, et la rentrée des Chambres exerce sur nos fonds publics, une plus mauvaise influence que toutes les nouvelles plus ou moins contradictoires que les agences stipendiées lancent à travers la presse.

Les négociants qui ont besoin de la tranquillité, de la vitalité du crédit et de la sécurité du lendemain pour vaquer à leurs opérations mercantiles, se demandent si les discours subversifs des députés français, si leurs doctrines insensées, débitées soit à la tribune législative, soit du haut des tréteaux des réunions publiques, avec le faux parti pris de moraliser les masses, ne sont pas les causes de l'agitation anarchiste survenue dans les agglomérations ouvrières.

L'on accuse le mal de venir d'en bas.

L'on prétend que dans les moments où les révolutions sociales et politiques sont à un état latent de gestation dans le cerveau des meneurs et des intrigants, la lie des populations monte à la surface et profite de l'agitation des esprits pour exercer ses rancunes, ses haines, ses vengeances, et venir assurer sa place au soleil des bourgeois, qui est bien celui de tout le monde, quand on n'a pas mal au coude.

Cette fois, en l'an de grâce 1883, pendant qu'on voit fomenter des levées de boucliers, contre une bourgeoisie aussi travailleuse qu'innocente, plus indifférente en politique qu'en religion, l'exemple vient d'en haut.

Il faudra bien que ceux qui ont poussé à la révolte et qui ont excité les appétits grossiers, des va-nu-pieds, des souteneurs et des coureurs de barrières, marchent les premiers à la répression d'une révolution dont ils attendent le feu, dussent-ils en être les premiers les victimes nécessaires.

C'est pourquoi on s'inquiète doublement, et avec raison, des menées révolutionnaires contre lesquelles le gouvernement est impuissant, et de la rentrée des Chambres, où des hommes imprudents insultent les croyances du pays, pour se faire une popularité néfaste qui ne les sauvera pas au moment de la bagarre; la révolution de 89 a été comme Saturne; elle a dévoré ses enfants.

Elle a été plus monstrueuse encore, puisqu'elle a conduit à l'échafaud ceux-là mêmes qui l'avaient créée par leurs actes, par leurs paroles, et par leurs talents politiques.

La République de 1870 fera comme son aînée; elle n'enverra pas à la mort ceux qui n'ont pas su profiter de leur passage au pouvoir pour faire le bien; elle les enverra dans une maison d'aliénés, avec cet écriteau dans le dos; pardonnez-leur, Français, car ils ne savent ce qu'ils font.

Le mal aura été fait; plus de prestige au dehors, le désordre dans les esprits, dans les opinions, la religion bafouée, la magistrature méprisée, l'armée vilipendée, la caisse de l'État transformée en tonneau des Danaïdes.

Le roi demandera à son peuple :

Qu'as-tu faite la France de Louis XIV, et pour paraphraser un vers de Soulayr :

Le Roi dira : néant; c'est à recommencer.

XAVIER BRUN.

M. Louis Veillot

La mort vient d'emporter en M. Louis Veillot une des plus originales figures de ce siècle. Il tint dans le monde catholique une trop large place pour que nous ne lui rendions pas l'hommage suprême dû à tant de luttes et à tant de victoires. C'était un des derniers combattants de cette belle époque où le catholicisme comptait en France des maîtres illustres, alors que Laordaire dans la chaire, Montalembert à la tribune, Dupan-

loup dans l'épiscopat, honoraient à la fois la tribune et la religion. Louis Veillot se fit rapidement une place à part. L'originalité puissante de son talent força l'indifférence de la foule. Il fit retourner les passants par la violence de ses satires. Cet ancien clerk de procureur, enfant perdu de la littérature, qui avait trouvé dans un voyage en Italie son chemin de Damas, devint une puissance avec laquelle amis et ennemis de l'Eglise durent compter.

Il porta la lutte dans la rue par le journalisme. Il en fit une chaire comme ces prédicateurs en plein vent du moyen âge, dont il avait la violence et l'appât de langage. Ce plébéien traduit pour la foule, dans un style tout gaulois, les hautes idées de Joseph de Maistre. Après la chute de Lamennais, il releva le drapeau sur la brèche et le maintint glorieusement. Il refit, comme ses deux illustres devanciers, le rêve de Grégoire VII. Lui-même nous le dit dans une page magnifique, où il résume sa doctrine et ses espérances : « Si l'on ose jeter plus loin les yeux dans l'avenir, par delà les longues fumées du combat et de l'écroulement, on entrevoit une construction gigantesque et inouïe, œuvre de l'Eglise qui répondra par des créations plus belles et plus merveilleuses au génie infernal de la destruction. On entrevoit l'organisation chrétienne et catholique de la démocratie. Sur les débris des empires infidèles; on voit renaître plus nombreuse la multitude des nations, égales entre elles, libres, formant une confédération universelle dans l'unité de la foi, sous la présidence du Pontife romain, également protégé et protecteur de tout le monde... » Voilà de nobles idées exprimées dans un beau langage. Si l'on en dégage ce qu'elles ont de chimérique, on trouvera qu'elles sont en voie de réalisation. Ces pèlerinages, ces associations ouvrières, n'est-ce pas un retour aux saines traditions du moyen âge catholique, que le grand polémiste a tant aimé ?

Néanmoins, nous préférons cette simple phrase de Veillot, écrite en 1858, et qui nous semble d'un avenir plus simple et plus désirable : « A moins d'un miracle qui change nos mœurs, qui efface nos souvenirs, qui transforme les défauts de notre caractère national, nous ne pourrions revenir à l'ordre que par la monarchie avec la branche aînée des Bourbons. Voilà le terrain où toutes les espérances, où toutes les volontés devront se réunir. » Ce fut le dernier vœu de sa vie, la dernière forme de sa pensée, l'espérance qu'il nous a léguée et que nous devons réaliser.

N'oublions pas que ce grand chrétien fut aussi un merveilleux écrivain, un habile ciseleur de phrases dont certaines pages demeureront à côté de celles des maîtres. Tels ses écrits : *L'Honnête femme*, les *Odeurs de Paris*, *Cà et là* ne sont pas inférieures aux chefs-d'œuvre de Flaubert et de Balzac. On y retrouve le même coloris, la même brutalité de touche, la même vie et la même vérité dans les peintures.

C'est un réaliste de bon aloi. On retrouve dans son style sa franchise bien connue, qui lui fait pardonner tant d'injustes violences.

Là comme dans sa vie se manifeste la haine des hypocrisies, des compromis, des habiletés. Il eût attaqué M. de Cumont, l'habile des habiles, comme il attaqua toute sa vie ces faux libéraux, qui lui firent dire un jour que Tartufe s'était fait voltairien.

DORANTE.

L'Action

— Il faut agir, il faut agir, disais-je, un jour, à un de ces individus qui ne craignent rien tant que leur peine.

— Mais que voulez-vous donc que nous fassions, me répondait-il, presque épouvanté de ce seul mot. Il faut agir; oui, de bonne foi, que voulez-vous que nous fassions? Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas résister à main armée, si nous le faisons nous ne serions plus de vrais et bons catholiques, et c'est le catholicisme que nous voulons défendre. D'une autre part, en dehors de cette résistance matérielle, je ne vois pas trop ce qu'on peut tenter ?

— Comment, vous ne voyez rien en dehors de là? Mais moi, j'y vois tout! Ne savez-vous donc pas que la force des fusils et des canons n'est rien devant la force morale de l'intelligence et de la vertu? Comment, vous ne pouvez rien sans la lutte matérielle? Et que faites-vous donc de la parole, de la presse, de l'instruction? Que faites-vous donc de l'exemple des vertus ?

romanesque dona Carmencita, la fille de l'alcade, dont la suprême beauté semblait éclairer tous ses souvenirs.

Hélène restait muette sous l'aile de sa mère. Et notez, disait M^{me} la marquise à ceux qui venaient près d'elle, comme à la meilleure source, puiser des renseignements plus précis, notez que nous saurons le nom de ce misérable Français. C'est une de nos connaissances, figurez-vous, et cela fait frémir, quand on songe qu'on a pu l'avoir à dîner! Henri m'a formellement promis de me le donner.

— Il y a plus, ajouta-t-elle en prenant un air tout à fait mystérieux; le comte Albert de Rosen est à Paris, quelque chose me dit que nous allons le voir. Nous sommes bien; nous avons deux personnes pour nous le présenter : M. le général O'Brien et M. Georges Leslie.

Ceux qui ne savaient pas se faisaient raconter. Beaucoup doutaient de la réalité de ces fantastiques aventures, mais il y avait une circonstance qui saisissait tout le monde.

C'était le fait du départ de Rosen quittant Baltimore pour venir chercher son ennemi à Paris.

Il y avait en vérité chance de voir un duel américain dans le département de la Seine? un de ces sauvages combats dont les récits nous étonnent toujours, livrés au Bois de Boulogne ou dans la plaine Saint-Denis! Cela semblait curieux et presque impossible, mais pas tout à fait. Paris aime à la fureur les choses invraisemblables. Il n'y a que celles-là qui méritent d'être vues.

Comment faire pour être bien placé ?

Si Rosen et son adversaire eussent pris la permission de M. le préfet de police et apposé des affiches, Dieu sait que tout Paris aurait couru à ce spectacle nouveau d'un duel à la carabine bien plus volontiers encore qu'au steeple-chase fatigant de la croix de Berny !

Nous garantissons trois mille équipages, dont quinze cents fiacres et une forte partie de tapisseries à quiconque voudra tenter cette honorable spéculation.

Vous ne pouvez donc pas instruire votre voisin, qu'on trompe à plaisir, donner aux écoles catholiques, donner beaucoup aux pauvres, et montrer par là que la charité règne toujours chez les catholiques; et ne règne vraiment que chez eux, améliorer le sort de vos ouvriers, si vous êtes patron, et, si vous êtes ouvrier, contenter à ce point votre maître qu'il soit forcé de dire : ces cléricaux sont toujours ceux qui travaillent le mieux. Vous ne pouvez donc pas vous réunir à votre voisin de gauche, à votre voisin d'en face et à votre voisin de droite pour vous soutenir dans le bien, et, vous éclairant les uns les autres, tripler vos forces? Vous ne pouvez donc pas faire passer à tel et tel votre journal après l'avoir lu, afin qu'il puisse au moins douter des mensonges qu'on lui conte à plaisir dans les feuilles anti-religieuses? Je n'en finis pas, si je vous disais tout ce que vous pourriez et devriez faire.

— Mais, répliqua mon homme, comment voulez-vous donc que je fasse tant de choses? Je n'en ai ni le temps ni la force.

— Ah! le voilà donc lâché le fameux mot : Je n'ai pas le temps! Je n'en ai pas le courage! Le voilà donc ce mot qui a perdu, qui perd et qui perdra toutes les causes : Je crains de me donner de la peine; j'aime mieux le repos, j'aime mieux la paix. Et moi aussi, je l'aime mieux, la paix. Et qui donc ne l'aimerait pas mieux! Mais est-ce bien pour aimer nos goûts et nos fantaisies que Dieu nous a mis sur la terre? Ah! c'est le temps qui vous fait défaut! Et où donc le trouvent-ils nos adversaires? Car il faut bien avouer qu'ils n'en manquent pas, eux qui agissent sans relâche, et qui nous acculent chaque jour davantage.

— C'est vrai, je le reconnais, me fut-il répondu, et j'admire vraiment leur ardeur de lutter avec tant d'énergie pour le mensonge.

— Pardon, il est une chose que j'admire davantage, moi, c'est l'inertie de ceux qui sont en possession de la vérité!

AUGUSTIN RÉMY.

L'Innocence persécutée

Le ministre de l'instruction publique, président du Conseil, a été souvent signalé comme audacieux. Ses actes et ses paroles ont toujours confirmé cette réputation.

Par sa parole, M. Jules Ferry emploie un certain tour habile qui dissimule son but. Il joue à la bonne foi, aux bonnes intentions, à l'impartialité; il veut aussi jouer au martyr.

Le dernier discours de ce ministre au Congrès des écoles normales ajoute encore à la démonstration de sa méthode oratoire et de ses hardiesses.

C'est à propos des manuels d'instruction civique de Paul Bert et C^{ie}, qui ont mérité la prohibition de l'Eglise par la mise à l'index, que le ministre Jules Ferry a formulé son sentiment, ses récriminations, ses projets au sujet de ces manuels.

Ce ne sont plus les ministres de la religion catholique qui sont victimes, c'est le gouvernement qui est voué à la persécution.

L'exécution de la sentence ecclésiastique par les évêques et par les curés est signalée par le ministre comme l'attaque d'un ennemi qui commence une guerre injuste.

Nous lisons, en effet, dans le *Journal officiel*, ces paroles : La lutte est engagée : « Je sais bien que la lutte est bien ardente, bien passionnée... non pas partout... elle est violente seulement dans certaines régions : là on ressuscite les traits les plus odieux d'un passé qu'on croyait à jamais disparu, on a recours à l'excommunication en masse des petits enfants, ou bien on se livre à des auto-da-fé ridicules. » Et ces paroles, dit le *Journal officiel*, sont accueillies par des rires et de vifs applaudissements.

Puis la véritable cause de cette lutte est signalée par l'orateur.

« Cette lutte, croyez-le bien, c'est bien plus une lutte politique qu'une lutte religieuse.

« C'est la revanche de certain parti qui n'a jamais cessé, depuis dix ans, de faire tous ses efforts pour jeter l'Eglise dans la mêlée politique, et cette revanche il la cherche aujourd'hui dans le trouble des âmes naïves. »

Ce parti qui suscite cette guerre, « il a fait choix, dit encore M. Ferry, comme d'une victime privilégiée, d'un certain manuel fait par un certain député, bien que ce petit livre, attaqué entre tous, fût, par une étrange rencontre, le plus innocent,

LES COUTEAUX D'OR

PAR
PAUL FÉVAL

C'était splendide, et ce n'était pas trop beau pour M^{me} la duchesse de Rivas.

On prétendait connaître l'histoire de ce merveilleux manteau.

On disait que M^{me} la duchesse, quand elle était jeune fille, aurait pu se draper dans ses cheveux, dont les masses tombaient jusqu'à terre. On ajoutait qu'elle avait fait un vœu : Le fer toucha cette chevelure qui était un chef-d'œuvre de Dieu, et qui couvrit le sol comme une moisson superbe.

Le duc de Rivas, alors marquis de Concha et qui recherchait sa main, voulut faire de cette chevelure une royale relique. De là le manteau diamanté qui faisait dire aux poètes que la belle duchesse marchait dans un rayon de soleil.

M^{me} de Rivas était prête. Elle donna l'ordre qu'on prévint M. le duc.

Les histoires racontées la veille à l'hôtel de Boistrudan faisaient fureur cette nuit à l'ambassade du Brésil : M^{me} la marquise était toute glorieuse d'entendre répéter autour d'elle ces noms qui lui appartenaient pour un peu, car ils étaient sortis de son salon : le Français Edouard, le comte Albert de Rosen, Towah le Pawni, M. Benoît dit Mohican, l'Irlandais, qui vendait des biftecks de lion, les Golden-daggers, les Vecinos, et cette pure, cette noble et un peu

On cherchait partout le vicomte Henri de Villiers, qui devenait décidément le héros du jour, à cause de sa connaissance particulière de l'affaire.

On cherchait bien plus encore ce Georges Leslie, personnage un peu mystérieux et qui excitait par lui-même une très grande curiosité.

La noble portion de tout Paris qui encombraient les salons de l'ambassade donnait en plein dans cette fringale d'aventures. La politique et la bourse étaient oubliées pour un soir.

Il y a un mot, vous savez, qui domine toujours une foule : le mot varie suivant l'élément qui la compose : ce mot, c'est la pensée même de la réunion. Une cohue de voyageurs de commerce dit *commande* ou *scrutin*; une volée de comédiens dit *succès* ou *claque*; un *mess* de garnison *major* et *permuter*; une bande joyeuse d'étudiants : *mont de piété* et *politique*; une compagnie d'hommes sérieux : *prime*, *différence*, *réaliser*; un bouquet de poètes : *Moi, moi, moi*; un saladier d'anciens émeutiers : *sénat*, *ministère*...

Ici, malgré la formation hétérogène de l'assemblée, le mot était le même partout :

Couteaux d'or !

Il y eut un grand silence lorsque M. le vicomte Henri de Villiers, dans son costume de Golden-dagger, et portant en sautoir le fameux couteau d'or, fit son entrée avec Georges, en Vecino de San-Félope de Sonora.

Le vicomte conduisit Georges à M^{me} la duchesse de Rivas, qui se tenait démasquée à l'entrée du second salon.

Chacun put remarquer que M^{me} la duchesse, pâle comme une belle statue de marbre, accueillit l'étranger par un simple mouvement de tête et ne prononça pas une parole.

Georges pâlit aussi, puis son front se colora d'une vive rougeur.

Il donna la main au vicomte et lui dit : « A bientôt ! »

(La suite au prochain numéro.)

le plus *inoctensif* et le plus *spiritualiste* de tous les livres. » C'est sans doute au manuel Paul Bert qu'il est fait allusion, c'est ce manuel qui est si innocent, si inoffensif.

Soyez donc franc, Monsieur le ministre; ou vous n'avez pas lu ce livre, surtout avec un sentiment de neutralité, ou vous n'êtes pas d'une parfaite bonne foi. Ce serait douter de votre intelligence que de vous supposer inconscient de la portée du manuel Paul Bert, pour ne parler que de celui-ci.

Cet auteur a, en effet, débuté dans son livre par une préface où la croyance chrétienne est traitée assez cavalièrement.

Nous avons cité dans ce journal, en faisant l'examen de ce livre, avant qu'il fût mis à l'index, ce que l'auteur dit des miracles, des croyances religieuses.

Ne recommande-t-il pas à ses disciples « de ne pas subordonner l'idée de morale aux croyances religieuses, afin de fournir des hommes et des femmes qui puissent être moraux sans avoir été, ou après avoir cessé d'être croyants » ?

Ce sont des doctrines de cette sorte que M. Jules Ferry qualifia d'innocentes, d'innocentes, de spiritualistes.

Ce ministre ne sait donc pas ce qu'est la foi chrétienne; quel est le *Credo* catholique, quelle est la morale religieuse, quelle est aussi pour le fidèle l'autorité de l'Eglise qui doit l'éclairer et le protéger dans sa foi. Il ignore donc, enfin, les devoirs de conscience.

Il est vrai que ces choses s'apprennent dans le catéchisme; or, ce livre, exclu désormais de l'école, n'est pas pris très au sérieux par l'exécuteur de la loi du 28 mars, à qui d'ailleurs il peut ne pas être très familier. C'est pourquoi ce ministre traite ce livre avec autant de sans-façon que le maigre traitement de ceux qui enseignent.

Dans son discours, en effet, M. Jules Ferry parvient à faire sourire encore une fois ses auditeurs par un trait d'esprit au sujet du livre proscrit de l'école par la loi :

« Ah! Messieurs, s'écrie-t-il, quelle déception pour les esprits chagrins ou attardés qui se figurent que pour la femme française, en dehors de certaines traditions, en dehors de certaines frivolités tempérées par le catéchisme, il n'y avait de place que pour ces deux excès : l'exaltation ou le pédantisme. »

L'exaltation, les traditions, sont sans doute les croyances dont M. Paul Bert veut débarrasser les femmes.

C'est aussi quand l'Eglise et les chrétiens réclament la liberté de leurs droits, que le ministre accentue davantage l'accusation de violence, de guerre ouverte contre les doctrines qu'il protège.

Il ose dire en présence des instituteurs qu'il veut façonner à son image : « Vous avez trouvé des livres qui ne sont pas neutres, dites-vous; les avez-vous apportés au ministre de l'instruction publique? avez-vous porté plainte? avez-vous cherché à négocier? Pas du tout. La guerre tout de suite! La guerre sans phrases; les violents la veulent, les sages suivent *peche claudu*. »

Toute cette éloquence de prestidigitateur, qui, soit dit en passant, ne peut servir de modèle littéraire, ne prouve qu'une chose, phraséologie à part : M. le ministre veut persuader que les droits et les devoirs de l'Eglise sont prescrits; que son autorité est d'un autre temps. La parole divine ne lui est pas familière; il ne croit qu'à la sienne. Quant à parler d'excommunication des petits enfants. C'est encore être bien osé pour un théologien de la force de ce ministre. Il ne sait pas ce qu'est la peine canonique qu'il énonce, quand, comment, contre quelles personnes elle peut être prononcée.

Pour parler de ces choses comme le fait M. Jules Ferry, il faudrait que sa science fût plus éclairée. D'ailleurs, s'il ne parlait des choses religieuses qu'avec bonne foi, il ne serait pas un pourfendeur attitré du cléricanisme.

Mais ce ministre veut si bien convaincre ses auditeurs de la réalité de la persécution suscitée par le cléricanisme qu'il se pose en ennemi généreux :

« La guerre de notre part on ne l'aura pas, nous resterons dans cette question comme dans toutes les autres, sur la défensive. »

Voilà de la neutralité effective. Décidément donc, ce ne sont plus les ministres de la religion catholique qui sont persécutés; c'est le gouvernement de la République qui est voué au martyre, et son ministre actuel Jules Ferry, et son ancien ministre Paul Bert, sont au nombre des premières victimes.

En lisant les prétentions hardies d'un ministre de l'instruction publique, il vient à la pensée que la banale accusation de la bête féroce contre l'agneau ou contre le lapin, d'avoir commencé l'attaque, ne se trouve pas proclamée seulement par les bêtes parlantes, mais l'être classé parmi les animaux raisonnables se sert du même argument, pour se poser en victime, et cet être est le représentant d'un gouvernement d'hommes civilisés.

Malgré toutes les hardiesses de M. le Président du Conseil, chaque jour apporte un nouvel élément de persécution religieuse, et le ministre reçoit de la part de ses partisans dans la partie engagée contre la religion une assistance continue.

Les discours officiels, les circulaires en font foi.

Si nous étions disposés, nous catholiques, à faire entendre la note gaie dans le concert de diatribes qui nous assourdissent, nous accueillerions par un éclat de rire la prétention, qui, dit-on, vient d'être formulée dans une circulaire confidentielle du ministre des cultes. Les curés des paroisses qui n'admettraient pas les enfants à la première communion, pour des causes que je suppose déterminées, pourraient être passibles des rigueurs gouvernementales. On sait désormais, que c'est par la famine que les fautes des curés seront réprimées. Leurs modestes traitements sont destinés à la confiscation; car, comme l'ennemi de la fable des deux mulets, nos gouvernants en veulent surtout à l'argent; les ressources manquent pour suffire au gaspillage public de nos finances budgétaires signalé par les économistes les plus compétents.

Une énormité de plus n'étonnera d'ailleurs personne, quand on voit ce qui se passe à cette heure, afin, si c'était possible, d'amener le clergé de France et le Pape lui-même à prendre le mot d'ordre du Gouvernement, quand il s'agit de l'exercice de leur ministère et de l'accomplissement de leurs devoirs de conscience.

L'autorité laïque dispensatrice des Sacrements de l'Eglise, sous peine d'amende, voilà le comble des prétentions du genre grotesque.

Malgré le flux de paroles de M. le Président du Conseil, ce ministre n'aura pas encore démontré aux gens qui ont le sens commun que les persécuteurs ne sont pas ceux qu'on pense et que lui est le représentant de l'innocence persécutée.

L. DUCURTYL.

NÉCROLOGIE

La ville de Montbrison vient de faire une perte douloureuse dans la personne de M. Paul de Quirielle, décédé jeudi dernier, à l'âge de cinquante-quatre ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie. Président de la Société d'Agriculture, ancien maire de Marciilly et de Montbrison, membre du Conseil d'administration, de la Société archéologique la *Diana*, M. de Quirielle avait été, à l'époque du 16 mai, si nos souvenirs ne nous trompent pas, directeur de l'établissement thermal de Vichy.

Administrateur habile, lettré disert et délicat, mais surtout chrétien convaincu et pratiquant, sa mort a été vivement ressentie par la population tout entière, et tous ont pris une large part à la douleur de cette famille connue et aimée, frappée en quelques jours d'un triple deuil.

M. de Quirielle est mort, ignorant le décès récent de son frère, ignorant aussi que sa fille adorée, âgée de seize ans, venait de rendre le dernier soupir, à quelque pas de sa chambre de malade. Par un prodige de courage et d'affection, sa famille avait su dissimuler son désespoir et ses larmes, afin de ne pas précipiter chez cet autre malade bien-aimé le dénouement fatal.

Notre honorable confrère, le *Journal de Montbrison*, a retranscrit fidèlement les témoignages d'affection exprimés autour du cercueil de cet homme de bien; nous n'y reviendrons donc pas; nous signalerons seulement un fait : ceux-mêmes que séparaient de lui, et les croyances et les opinions ont tenu à lui rendre un solennel témoignage de leur sincère estime. M. le sous-préfet et M. le maire de Montbrison, non seulement ont assisté aux funérailles, mais encore à l'église ont été vus à l'offrande.

Sa grande modestie, sa charité, son amabilité, toutes les larmes qu'il a séchées pendant sa trop courte carrière, et surtout les prières de sa fille bien-aimée, obtiendront auprès de Dieu à M. de Quirielle le pardon des légères souillures inhérentes à tout homme ici-bas, et nous aurons en lui un intercesseur de plus pour notre cher pays. Car il était de ceux qui gémissent profondément sur le triste état où la France est réduite, de ceux aussi qui proclament bien haut que la religion seule et un gouvernement monarchique, légitime, peuvent en faire de nouveau la grande nation.

H. COCLÉS.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

Ceux des lecteurs de l'*Eclair* qui prennent la peine de lire nos modestes comptes rendus, ont dû être agréablement surpris, quand leurs yeux sont tombés sur la prose humoristique de Jean de Serin, celui de nos confrères qui a bien voulu nous suppléer pendant une courte absence. Le vin ordinaire faisant momentanément défaut, on a servi aux abonnés du vin blanc mousseux. Puissent-ils ne pas trouver trop dur le retour aux simples procès-verbaux que nous avons accoutumés de consigner ici !

Dans la séance du 21 mars, M. VINGTRINIER a continué sa lecture sur Montessuy peintre lyonnais. Ce travail, qui dénote une érudition faite pour surprendre ceux qui ne connaissent pas notre éminent bibliothécaire, fournit à l'auteur l'occasion de constater combien les artistes sont rares aujourd'hui. Dans les lettres, comme dans toutes les branches de l'esthétique, tout procède d'un « tour de main » que chacun tâche d'acquiescer et dont il use et abuse jusqu'aux dernières limites. Suivant une parole célèbre, « nous avons perdu non seulement le sens du goût, mais celui du dégoût. »

M. de CAZENOVE présente une étude sur le *Duel*, pleine de considérations intéressantes. La question est traitée au double point de vue philosophique et juridique, mais l'auteur ne conclut pas d'une façon absolue. Il paraît s'en tenir à l'axiome de Guizot, que le duel reste comme la suprême réparation à laquelle ont droit les offensés, dans certains cas délicats qui échappent à la compétence des tribunaux et à la répression des lois.

M. l'abbé CONDAMIN fait connaître un poète russe à peu près ignoré en France, Basilide Joukowski, dont on vient de célébrer le centenaire. C'est le premier poète romantique de la Russie; il a traduit la *Jeune d'Arc* de Schiller, et on cite de lui, pour la pureté et le sentiment : *Tioudmila*, les *Deux Vierges dormantes*, *Svalana*.

Dans la séance du 4 avril, M. VETARD, président, rend sommairement compte du Congrès de la Sorbonne, où il représentait la Société littéraire, en compagnie de M. de Milloué.

Les travaux du Congrès sont répartis en cinq sections : histoire et philologie; archéologie; sciences mathématiques, physiques et météorologiques; sciences naturelles; économie politique et sciences sociales. C'est à cette dernière section que notre collègue a présenté son étude sur les *moines de sauterelle* et les *intérets des mineurs*, étude dont plusieurs des grands journaux de Paris ont parlé, notamment le *Temps* et les *Débats*.

Un membre, M. Guimet, observe qu'aucun des journaux de Lyon n'a fait les honneurs d'une mention au travail de M. Vettard. A cela, Jean de Lyon, sortant de sa réserve habituelle, se permettra de répondre que les journaux lyonnais de toutes nuances ressemblent assez à nos représentants au Parlement : tout ce qui n'agit pas les sonailles de la politique est pour eux non avenu; cette musique est la seule qui enlève leur pas et berce leur marche quotidienne.

M. le comte de CHARPIN-FEUGEROLLES lit une notice sur une ancienne famille lyonnaise : les *Varinier*. En 1437, un Thomas Varinier, épicière, était maître-garde de sa corporation. Son fils Jean fut drapier, et un de ses petits-fils acheta une charge de conseiller au Parlement des Dombes. Cette famille offre cette particularité de ne pas avoir été anoblée par les fonctions consulaires, mais par l'entrée d'un de ses membres au Parlement des Dombes. Les Varinier étaient seigneurs de Tanay et de Laroche.

M. GUIMET communique à la Société une série de dessins et photographies, destinés à être publiés dans le journal le *Tour du Monde* et accompagnés de notes finement et savamment écrites.

Ces documents sont relatifs aux rochers sculptés des Sept-Pagodes, situés dans les environs de Madras. Il y a là telle femme en prière, d'une chaste nudité et d'une pureté de formes, qui fait penser aux plus belles conceptions de l'art grec; c'est pourtant de la sculpture aryenne et le type est aryen de tout point. Un autre personnage est homme du côté droit et femme du côté gauche : un ingénieur archéologue en avait conclu que ce devait être une amazone et que cette figure témoignait du passage de l'armée d'Alexandre. Enfin un Wishnou au trident offre une parenté incontestable avec Neptune.

M. BEAUVIERE donne lecture d'une pièce de vers imitée d'une ancienne poésie allemande, d'un ton très élevé et rendu avec un grand bonheur d'expressions. Cette pièce est, malheureusement pour nos lecteurs, de celles qui ne supportent pas l'analyse et dont une citation ne peut donner une idée.

M. ROY termine la séance par le *jour des Morts sur un champ de bataille*, imité de Longfellow, le poète américain, et par la lecture du sonnet suivant sur Venise :

C'est nuit. Et la gondole amarrée à sa chaîne,
Sous le pont des Soupirs, dort dans l'étroit chenal ;

La vague en clapotant vient lécher sa carène
Et berce son sommeil d'un roulis machinal.

C'est nuit. Et la Salute, à la leur sereine,
Voit son dôme danser sur l'eau du Grand-Canal ;
Le Campanile veille, et parfois c'est à peine
Si l'on entend l'écho des bruits du Carnaval.

Francs rires, gais propos, gélots de la folie
Sont étouffés par la note mélancolique.
Sur les quais déserts plane un silence de mort.

Et, seule ici, la mer qui survit à son doge
Vient sans cesse frapper la rive et l'interroge
Sur le réveil douteux de Venise qui dort.

JEAN DE LYON

BULLETIN FINANCIER

Les difficultés financières qui vont sous peu forcer le gouvernement à recourir aux moyens héroïques pour se tirer d'embarras, à cette semaine encore lourdement pesé sur le marché.

Le 5 0/0 a perdu le cours de 114 et s'achemine tout doucement vers 113. Les deux 3 0/0 rétrogradent également, l'un vers 80 et l'autre vers 79.

Les finances espagnoles ne sont pas dans un état plus prospère que les nôtres.

Là-bas aussi, on commence à recourir aux trucs que nos financiers, ont pratiqués sur une large échelle, en effaçant du budget ordinaire des dépenses qui ont pourtant un caractère permanent. C'est, paraît-il, le seul moyen de l'équilibrer. Encore cela ne suffit-il pas. Et ce qui fera tout juste rire les porteurs de rentes espagnoles, c'est qu'on parle déjà de faire un emprunt de 85 millions.

Les valeurs de crédit maintiennent les cours précédents.

La Banque de France est ferme à 5.350, malgré les reports onéreux qu'on est obligé de payer à chaque liquidation. A celle de fin mars, ils ont varié de 24 à 45. Les porteurs estiment que les opérations d'emprunt ou de conversion qui se préparent ne peuvent être pour elle qu'une source de nouveaux bénéfices.

Le Crédit Foncier se cote 1.360. Les diverses obligations de cette Société, qu'on range, comme sûreté et valeur de placement, après les obligations de chemins de fer, sont recherchées par la petite épargne. Celles de la dernière émission sont à 350.

A part la Banque Ottomane, les autres valeurs n'ont eu que des variations insignifiantes. Pour celles-ci, on annonce toujours comme prochaine, la solution de l'affaire des tabacs. Il ne manque plus qu'une simple signature et l'iradé sera publié. Mais à quand la signature ?

Le marché des chemins de fer est calme, mais ferme. On est disposé à escompter dans le sens de la hausse les négociations actuellement engagées avec le gouvernement. Chacun sent que l'état de ses finances permet aux directeurs des grandes Compagnies de lui tenir la dragée haute.

Parmi les Sociétés en liquidation, il faut noter le Crédit Général Français qui va se constituer en Société anonyme au capital de 44 millions. Le capital ancien était de 120 millions. Même après sa transformation, ce sac enfariné, ne nous dira rien qui vaille.

Nous trouvons dans la correspondance de la *Nouvelle Union* les renseignements suivants que nous nous empressons de publier comme pouvant intéresser un certain nombre de porteurs de notre région.

D'après le bilan de la Banque des Pays-Hongrois, le bénéfice net s'est élevé à 2.232.806 fr. pour l'exercice 1882.

Le dividende sera de 20 fr. et 100.000 seront portés à la réserve.

La Wiener-Bank a fixé le sien à 17,50 et la Depositen-Bank à 31. Les bénéfices nets de la Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens se sont élevés à 3.240.261 florins. Le florin valant 2,50, cela fait en francs 8.100.651,50. On proposera un dividende de 16 fr. Comme on a déjà touché 12 fr. 50, le complément du dividende sera de 3 fr. 50.

Cette annonce a désagréablement surpris les actionnaires qui s'attendaient, paraît-il, à un dividende de 20 francs.

Le syndic de la faillite de l'Union Générale, M. Hurtey, prévient les intéressés qu'il distribuera un premier dividende dans le courant de ce mois.

Cette première répartition est fixée à 15 0/0.

En vertu de l'arrêt de la cour de Paris, les actionnaires vont être invités à libérer leurs titres de 250 fr. Les versements devront s'effectuer du 15 au 30 avril.

Un groupe de capitalistes lyonnais a imaginé de faire libérer les actions par tous ceux qui, à un moment donné, ont été actionnaires de l'Union Générale.

Ce serait, en effet, le moyen de diminuer le sacrifice des porteurs actuels, mais les anciens y consentiront-ils ? C'est la question. L. R.

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE
Voyageur lyonnais

Culoz

C'est un nom sarrazin, à ce que l'on suppose, Cousin d'un mot français et dont la simple glose N'exige point, d'ailleurs, grand effort du cerveau. Mais, croyez-m'en, le nom ne fait rien à la chose. Et, pour être accueilli, l'endroit n'est pas moins beau. Le tout est de se mettre au point pour le tableau.

Or, on n'en peut juger pour avoir, en voiture, Côté ces grands monts barbelés de verdure Qui dominent la gare et cernent l'horizon. Dépassant du hameau la dernière maison, Il faut monter un peu, — la course n'est point dure, Et voir ainsi Culoz de la bonne façon.

A vos pieds, le marais et de vastes prairies Jusqu'au Rhône étendant leur gazon coupé d'eaux : Corbeille gigantesque, échiné de pierres, Où dans les chatoulements de l'herbe et des rameaux, Dans le mobile éclat des lagunes bleues, Le rail, comme un serpent, déroule ses anneaux.

La Chautagne, au delà du fleuve qui flamboie, Nous montre ses coteaux ; en face, Châtillon, Dont le donjon, posté sur un vert mamelon, Semble monter la garde aux portes de Savoie, Tandis que, sur le lac, comme un tissu de soie, Flotte un brouillard léger qu'irise un chaud rayon.

Ici, la Dent-du-Chat dont l'ombre se projette Sur le fond du décor fluide et vapoureux ; Plus loin, le Nivolet que le soleil paillette ; Et, là-bas, sous leur neige encore tout poudreux, D'innombrables sommets offrent la silhouette De monstrueux troupeaux se culbutant entre eux.

Salut, Grand-Som ! Salut, massif de la Chartreuse, Hautes-Alpes, glaciers au front voilé toujours ! La main qui vous pétrit, vous soulève ou vous creuse, Qui fait le pic aride et la vallée ombreuse, Qui soutient votre base et fixe vos contours, Découpe le brin d'herbe et nombre aussi nos jours !

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la clôture du Salon, ainsi que notre Variété, à la semaine prochaine.

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

LYON. — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4